

Master 2^{ème} année

SEMESTRE 3

UE1 - Construction d'un projet (social, urbain, santé) - Évaluation d'un projet (social, urbain, santé) (6 ECTS)

UE2 - Conduite d'audit et de diagnostic (2 ECTS)

UE3 - Stratégies des Organisations (2 ECTS)

UE4 - Ville et santé / Interventions en santé publique Santé communautaire (4 ECTS)

UE5 - Economie Sociale et Solidaire (2 ECTS)

UE6 - Traitement Sociologique de la Délinquance (2 ECTS)

UE7 - Stratégies et politiques de la Ville (2 ECTS)

UE8 - Droit des Collectivités territoriales niveau 2 (3 ECTS)

UE9 - Démographie : concept, indicateurs et enjeux (2 ECTS)

UE10 - Eléments Statistiques, Informatiques des Questions Urbaines (2 ECTS)

UE11 - Anglais (2 ECTS)

UE12 - Méthodologie & Accompagnement professionnel (1 ECTS)

SEMESTRE 4

UE13 - Méthodologie & Accompagnement professionnel (2 ECTS)

Mémoire et soutenance semestre 2 (28 ECTS)

CONDITIONS D'ADMISSION

Les règles d'admissibilité et les modalités de contrôle des connaissances sont définies conformément aux articles L613-1 à 613-6 du Code de l'Éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université Paris 13. Elles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini, notamment par les textes suivants : Décret N° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

En M1

Il n'existe pas d'accès de droit en M1 ISU.

Les étudiant.es titulaires d'une Licence (Sciences Sanitaires et sociales, AES, Sciences politiques, sociologie, sciences sociales, sciences de l'Homme, Anthropologie, ethnologie, LP « intervention sociale »), peuvent déposer un dossier de candidature qui sera examiné par l'équipe pédagogique. (Composition du dossier : un Curriculum Vitae, une lettre de motivation argumentée, copie des diplômes permettant l'accès en M1, copie des relevés de notes des 3 années de licence).

Sont pris en compte notamment, le parcours universitaire, la motivation, les perspectives professionnelles. L'équipe pédagogique peut convoquer les candidat.es à un entretien afin de prendre une décision.

Les étudiant.es non-titulaires d'un baccalauréat +3 mais désirant faire valider des acquis professionnels sont invités à déposer un dossier qui sera examiné par la Commission des acquis et des équivalences de l'Université.

En M2

L'inscription en M2 est possible :

- après validation du M1 ISU (Moyenne supérieure ou égale à 10/20 et une note au mémoire de M1 supérieure ou égale à 10/20).
- après validation d'un M1 du même domaine, pour le M2 compatible avec la formation : Pour les étudiant.es accédant directement en M2 sans avoir suivi le M1 ISU, l'inscription relève d'une procédure sélective. Cette décision appartient à l'équipe pédagogique et se fera en fonction du cursus universitaire, de la motivation et des perspectives professionnelles. (Composition du dossier : un Curriculum Vitae, une lettre de motivation argumentée, la copie des diplômes permettant l'accès en M2, la copie des relevés de notes des trois années de licence et du M1)
- A la fin de son cursus l'étudiant.e est invité.e à venir retirer au secrétariat une attestation de réussite permettant le retrait du diplôme (fin du M2) au service des diplômes de Villeteuse.
- Si l'étudiant.e ne poursuit pas en M2, une attestation de réussite relative à la première année lui sera délivrée.

• **Diplôme accessible en VAE et en formation continue (Service de la formation continue de l'Université Paris 13).**

informations inscriptions

Bureau M90 / 01 48 38 77 11 / master-isu@univ-paris13.fr
Mme. GUENFOUD : 01 48 38 88 63, karima.guenfoud@univ-paris13.fr
Mme. LANZARINI : 01 48 38 76 16, corinne.lanzarini@univ-paris13.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS

• Vie étudiante, frais d'inscription, ... : www.univ-paris13.fr

CONTACTS ET ACCÈS

Responsables de la formation : Mme Karima GUENFOUD (M1)
et Mme Corinne LANZARINI (M2), Bureau 235

Secrétariat pédagogique :

Mme Corine Fabbro, Bureau M90, 01 48 38 77 11, master-isu@univ-paris13.fr

Orientation - Insertion professionnelle :

VOIE (Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Étudiant)
Campus de Villeteuse (Entrée ouest, sous les amphis 5, 6, 7) : 01 49 40 40 11
Campus de Bobigny (Bât. de l'Illustration, RDC, salle 18) : 01 48 38 88 38
www.univ-paris13.fr/orientation

Formation continue (FC) – Alternance (A) – Validation des acquis (VA) : CeDIP

(Centre du Développement et de l'Ingénierie de la Professionnalisation)
www.univ-paris13.fr/clarifier-son-projet-etre-accompagne
Bureau A103 RdC Bâtiment Lettres et Communication – Campus de Villeteuse
01 49 40 37 64 - acc-cfc@univ-paris13.fr (FC - A) / 01 49 40 37 04 - svap-cfc@univ-paris13.fr (VA)

U.F.R. Santé Médecine Biologie Humaine - Léonard de Vinci

VENIR À PARIS 13 : CAMPUS DE BOBIGNY / 1, rue de Chablis - 93017 Bobigny Cedex
Voiture, à partir de Paris : Porte de la Villette > Route du Bourget (N2) jusqu'au fort d'Aubervilliers
Puis D27 (à droite) direction « Faculté de médecine ».
Coordonnées GPS - Latitude : 48.9148297 - Longitude : 2.4177062999999634

Transports en commun :

Depuis Paris

- Métro Ligne 5 jusqu'au terminus Bobigny-Pablo Picasso puis Tramway 1 direction St-Denis jusqu'à l'arrêt Hôpital Avicenne.
- Métro Ligne 7 direction La Courneuve-8 mai 1945 jusqu'à l'arrêt Fort d'Aubervilliers puis Bus 134 ou Bus 234, arrêt Les Courtilières.
- Métro Ligne 7 jusqu'au terminus La Courneuve-8 mai 1945 puis Tramway 1 direction Bobigny-Pablo Picasso jusqu'à l'arrêt Hôpital Avicenne.

UFR SMBH

Santé,
Médecine
et Biologie
Humaine

UNIVERSITÉ PARIS 13

MASTER SANTÉ PUBLIQUE

Santé, Populations, Territoires

FORMATION
INITIALE

Étudier
à UP13

www.univ-paris13.fr/smbh

#UP13

U-PC
Université Sorbonne
Paris Cité
CAMPUS @
CONDORCET
Paris-Aubervilliers

OBJECTIFS

A visée professionnelle, ce Master est destiné à former :

- des dirigeant.es et des cadres du social et de l'urbain
- des chargé.es d'études, chargé.es de mission et directeur.trice.s d'études

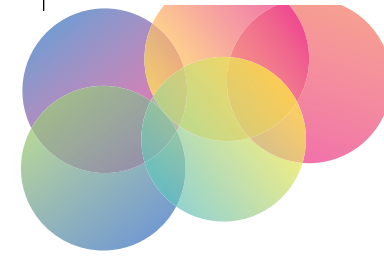
COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de manager et de mettre en place les nouvelles politiques opérationnelles et innovantes dans un secteur en pleine évolution et de réguler les problématiques émergentes.
- Être en mesure de réaliser des enquêtes, des diagnostics, des évaluations, etc. dans les domaines urbain, social et/ou sanitaire, et de formuler des préconisations d'actions. dans des institutions publiques et privées.

POURSUITE D'ÉTUDES / INSERTION PROFESSIONNELLE (MÉTIERS VISÉS)

Les métiers auxquels peuvent prétendre les étudiant.e.s à l'issue du Master sont du domaine des nouveaux métiers du social :

- 👤 Chef.fe de projet
- 👤 Adjoint.e au Directeur d'un bailleur social
- 👤 Consultant.e sur les questions de prévention ou de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la Gestion Urbaine de Proximité. Exemples : les organismes sociaux, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, les cabinets de conseils, la fonction publique, les organismes de formation professionnelle
- 👤 Cadres d'associations ou dans les collectivités locales et territoriales
- 👤 Chargé.e.s et directeur/trice/s d'études dans le domaine social, urbain ou sanitaire.
- 👤 Chargé.e.s de mission dans les domaines de la politique de la ville, de l'intervention sociale, de la santé publique...



ORGANISATION DE LA FORMATION

Dont stages, projets tuteurés, apprentissage, formation continue.

Le Master comporte 4 semestres répartis sur 2 années (M1 & M2). Chaque semestre comporte diverses unités d'enseignements (UE).

La compensation entre semestres s'effectue au sein d'une même année universitaire :

- entre le Semestre 1 et le Semestre 2
- entre le Semestre 3 et le Semestre 4

Le cursus se déroule sur 2 années (4 semestres), chacune des années étant constituée de 60 ECTS. Pour valider le M1, il est nécessaire d'acquérir 60 ECTS. Pour être délivré, le diplôme nécessite l'acquisition de 120 ECTS (l'université ne délivre plus de diplôme à la fin du M1).

Le passage de M1 à M2 se fait par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et par la validation du mémoire avec une note supérieure ou égale à 10/20.

A l'entrée en M2, les étudiant.es peuvent choisir de réaliser un mémoire de recherche ou un stage de 12 semaines et un mémoire professionnel.

Pour le mémoire de recherche, les étudiant.es doivent déposer un projet de 2 pages au plus tard le 1^{er} octobre 2018. Le dossier sera étudié par la commission pédagogique qui évaluera le projet.

- Soit le projet n'est pas recevable et la commission propose à l'étudiant.e de faire le master professionnel.
- Soit le projet est recevable et la commission procède à une audition de l'étudiant.e pour valider ou non le choix d'orientation. En cas de refus, il sera proposé à l'étudiant.e de réaliser un stage et un mémoire professionnel.

En M1, les étudiant.es doivent rédiger un mémoire « bibliographique/méthodologique » synthétisant le travail de lectures, d'entretiens et ou d'observations dans le secteur choisi : Urbain, de santé ou social.

La soutenance se fait devant un jury composé de deux enseignant.e.s de l'Université.

La rédaction du mémoire et la soutenance sont obligatoires pour valider l'année de M1 (une note supérieure ou égale à 10/20 est indispensable pour envisager un passage en M2).

En M2, les étudiant.es doivent réaliser un stage de « mise en situation professionnelle » de 12 semaines minimum et rédiger un mémoire professionnel qui fait l'objet d'une soutenance avant le 30 septembre (sans dérogation possible). Il s'agit de rédiger, de restituer et de présenter leurs travaux devant un jury composé de deux enseignant.e.s de l'Université.

Eventuellement le/la tuteur/trice de stage peut assister à la soutenance.

Le stage est obligatoire. Si l'étudiant.e ne réalise pas son stage ou y met fin prématurément, selon les notes du S3, le redoublement peut être proposé (voir conditions de redoublement).

Pendant le stage de M2, les étudiant.es reviennent à l'université pour trois cours durant leur période de stage (voir planning annuel). La présence à ces séances est obligatoire. Les étudiant.es doivent donc avertir, dès le début du stage, leur maître de stage de leur absence les trois jours dits.



Master 1^{ère} année

SEMESTRE 1

UE1- Histoire et Géographie des Banlieues (2 ECTS)

UE2 - Sociologie Urbaine (2 ECTS)

UE3 - Urbanisme (2 ECTS)

UE4 - Politique du Logement et de l'Habitat (2 ECTS)

UE5 - Sociologie des politiques sociales (2 ECTS)

UE6 - Sociologie de l'Immigration (2 ECTS)

UE7 - Sociologie des Organisations (2 ECTS)

UE8 - Sociologie de la Santé (2 ECTS)

UE9 - Droit des Associations (2 ECTS)

UE10 - Droit des Collectivités territoriales niveau 1 (2 ECTS)

UE11 - Sociologie Quantitative (2 ECTS)

UE12 - Sociologie Qualitative (2 ECTS)

UE13 - Métiers de la ville : cycle de professionnalisation (2 ECTS)

UE14 - Anglais (1 ECTS)

UE15 - Informatique/ Normes et consignes rédactionnelles de mémoire universitaire (1 ECTS)

UE16 - Méthodologie & Accompagnement professionnel (2 ECTS)

SEMESTRE 2

UE17 - Gestion de Projet (2 ECTS)

UE18 - Gestion des Risques Urbains (2 ECTS)

UE19 - Histoire du logement (2 ECTS)

UE20 - Politique de l'emploi, de l'insertion & de lutte contre le chômage (2 ECTS)

UE21 - Sociologie de la pauvreté, précarité et vulnérabilité (2 ECTS)

UE22 - Prévention / Intervenants (2 ECTS)

UE23 - Métiers de la ville : cycle de professionnalisation (2 ECTS)

UE24 - Anglais (1 ECTS)

UE25 - Informatique/ Normes et consignes rédactionnelles de mémoire universitaire (1 ECTS)

UE26 - Méthodologie et Accompagnement professionnel (2 ECTS)

Mémoire et soutenance semestre 2 (12 ECTS)